



## Frais bancaires succession

-----  
Par Vero59

Bonjour,

Suite à une succession qui a débuté en 2019 et qui vient de se terminer en février 2024, la banque de mes parents réclament 850 ? de frais bancaires.

Le directeur de la banque me dit que ce montant est tout à fait normal car les frais sont calculés au forfait et que diverses relances ont été faites au notaire.

Cette banque (CDN) a fusionné avec une autre banque (SG) en 2023.

Ces frais me semblent excessifs.

De plus, pendant 5 ans (2019, 2020, 2021, 2022 et 2023) : 100 ? ont été prélevés sur le compte joint de mes parents pour "frais de suivis de succession". Le directeur de la banque l'ignorait et c'est moi qui l'en ai informé.

Ce qui fait un montant total de 1.350 ? de frais bancaire pour une succession.

Suite à mon mécontentement et à un rendez-vous avec le directeur en date du 12.03.2024 et après relance en date du 02.04.2024 car pas de réponse de sa part : j'ai obtenu un remboursement de 100 ? sur le compte de ma maman.

Ne trouvez-vous pas que ces frais sont excessifs ?  
Dois-je baisser les bras ou faire appel au médiateur ?

Ma maman a plusieurs comptes chez eux mais impossible de les transférer car trop de frais.

Merci pour vos conseils.